

7 MESURES POUR INSCRIRE LA SOBRIÉTÉ DANS LA DURÉE

Les entreprises adhérentes de l'UFE se sont mobilisées tout au long de l'hiver dernier pour mettre en œuvre tous les leviers disponibles afin de baisser la consommation d'électricité et ainsi éviter des mesures de délestage.

Fort de ce succès, et face à l'urgence climatique, sociale et dans le contexte de crise énergétique qui perdure, l'UFE soutient la volonté du gouvernement de vouloir pérenniser les bonnes pratiques et de trouver de nouvelles actions à mettre en place.

Comme elle a déjà pu le faire lors de périodes de tension sur le système électrique, l'UFE s'engage ainsi à continuer de communiquer, dans le cadre des moyens et canaux dont elle dispose, sur « les écogestes » pour réduire les consommations électriques et sur les enjeux « du consommer au bon moment ». Cette communication se fera en lien avec la « météo de l'électricité » EcoWATT et en soutien des campagnes de communication lancées par le Gouvernement et par nos adhérents.

Au-delà de cet engagement propre, l'UFE formule les recommandations et actions suivantes :

MESURES À ENGAGER RAPIDEMENT POUR ANTICIPER LE PASSAGE DE L'HIVER PROCHAIN

Mesure 1

Soutenir le déploiement des systèmes de pilotage permettant de moduler les consommations pour les propriétaires et les locataires (proposition commune avec l'Alliance Ignes).

Pour accompagner le déploiement de thermostats et de systèmes de pilotage connectés qui commandent les équipements au gaz et à l'électricité, et optimiser l'effacement dans les périodes de tension, les industriels du secteur électrique (UFE) et des solutions électriques et numériques pour le bâtiment (Ignes) recommandent de créer un chèque « énergie équipement » pour les ménages modestes, complété par l'intégration des dispositifs de pilotage dans MaPrimeRénov' pour l'ensemble des ménages.

Nota bene : Ce dispositif pourrait être un moyen d'accompagner la fin du bouclier tarifaire, en finançant en parallèle un équipement permettant de moins et

mieux consommer, s'appuyant sur les compteurs communicants déployés. Le financement des systèmes de pilotage est actuellement insuffisant, car seuls des CEE sont délivrés pour l'installation d'un thermostat avec régulation performante.

Mesure 2

Développer les réseaux de chaleur et de froid vertueux.

Communiquer sur la cartographie des réseaux de chaleur et de froid afin d'inciter les copropriétés à se raccorder (Cf : <https://carto.viaseva.org/>).

Nota bene : Le SNCU estime à environ 3000 le nombre de bâtiments résidentiels ayant un réseau de chaleur urbain dans leur rue à moins de 50 mètres et qui pourraient être raccordés. Cela représente un potentiel d'économie de 2TWh.

Mesure 3

Accélérer la rénovation des logements disposant d'un chauffage électrique grâce au déploiement des solutions électriques performantes.

Intégrer l'opération Radiateurs électriques performants (NF Electricité-performance catégorie 3* œil) et la PAC air/air dans les dispositifs d'aide, notamment MaPrimeRénov', pour les ménages dont l'énergie principale de chauffage est l'électricité et rendre ces opérations éligibles au taux réduit de TVA.



MESURES POUR AMPLIFIER LES ACTIONS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET LE LISSAGE DES CONSOMMATIONS

Mesure 4

Inciter à la réalisation de rénovations facilitant le changement d'étiquette et les rénovations performantes.

Créer au sein de MaPrimeRénov' des bonifications dans les cas où 2 et/ou 3 gestes sont réalisés en moins de 18 mois.

Transformer l'Eco-PTZ en un prêt «Réno Performante» en s'inspirant du dispositif allemand de la KfW (banque d'investissement allemande) avec (i) un montant maximum significativement plus élevé (jusqu'à 100 000 €), pour financer l'ensemble de la rénovation (y compris les travaux non énergétiques), à condition que la rénovation permette d'atteindre un niveau de performance très ambitieux, (ii) une durée d'amortissement pouvant aller jusqu'à 30 ans pour rendre ces investissements plus soutenables pour les ménages.

Mesure 5

Développer les Infrastructures de recharge électrique (IRVE) pilotables.

Créer une prime supplémentaire de 500 € pour les bornes pilotables (repli : cibler la prime existante sur les dispositifs de recharge pilotables).

Mesure 6

Accélérer la rénovation dans les copropriétés et le parc tertiaire, notamment des collectivités locales.

Accélérer la rénovation dans les copropriétés : Augmenter l'enveloppe de MaPrimeRénov' de 20% et/ou coup de pouce CEE (400 ME).

Accélérer la rénovation du parc tertiaire des collectivités locales : via un fonds d'amorçage pour le décret tertiaire pour les bâtiments qui s'engagent, dès aujourd'hui, à atteindre l'objectif 2030 du décret tertiaire (par ex MaPrimeRénov' « tertiaire ») avec une enveloppe dédiée et une temporalité limitée dans le temps. Ce fonds pourrait permettre de compenser les écarts générés entre les économies d'énergie d'un Contrat de performance énergétique (CPE) et les investissements de départ pour garantir un TRI de 10 ans.

Mesure 7

Permettre la réalisation d'opérations spécifiques CEE sur certains sites industriels.

Etendre le dispositif des CEE aux sites ETS (sites soumis au système communautaire d'échange de quotas de CO2) ne bénéficiant pas de quotas gratuits.